

Plan Vélo



2019 // // // 2026

LE PARI DE LA MOBILITÉ DOUCE

Chiffres clés

Aujourd'hui sur le territoire :

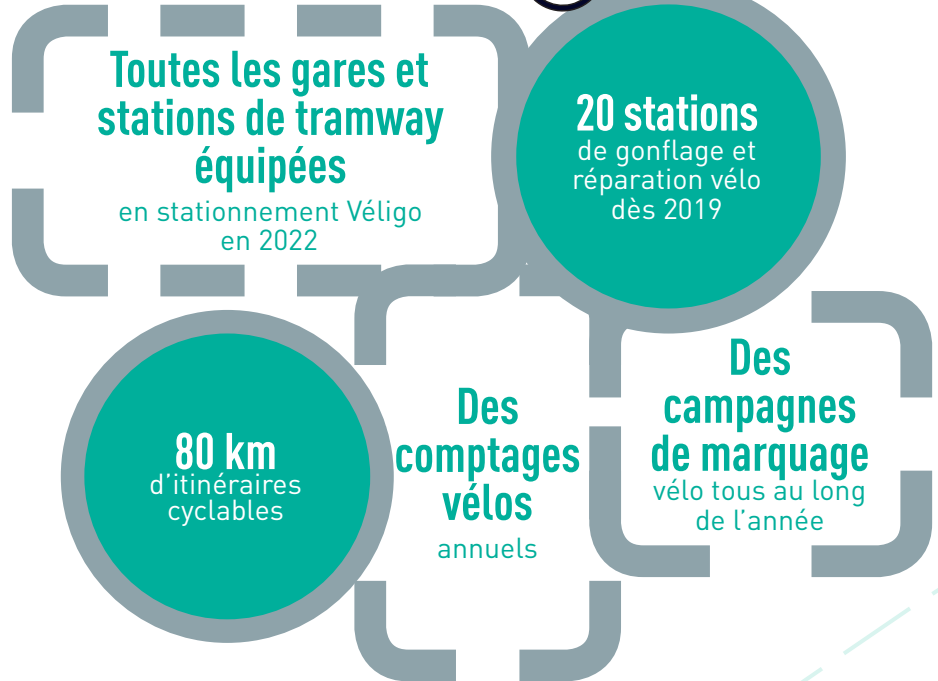
1/3 des actifs résidents restent sur le territoire pour travailler.

Leurs déplacements se font à 51% en voiture et 17% en transport en commun.

Les échanges avec Paris et les Hauts-de-Seine représentent les deux tiers des flux domicile-travail et s'effectuent à plus de 50% en transport en commun.

- **83 km** de pistes cyclables
- **12 km** de doubles sens cyclables
- **26 km** de bandes cyclables
- **77 km** de zones apaisées (zone 30, zone de rencontre)
- **3 280 places** de stationnement vélo en gare et station de tramway (dont 482 sécurisées)

Demain :



Soyons ambitieux pour les mobilités douces !

Fort d'une qualité de vie reconnue, notre territoire dispose d'un environnement et d'un patrimoine exceptionnels qui en font un emplacement privilégié aux portes de Paris. Pour préserver ce bien précieux et pour répondre aux enjeux de demain, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine a fait des mobilités durables une véritable priorité.

Dans cette perspective, elle s'est attelée dès 2018 à l'élaboration de son Plan Vélo dans le prolongement de celui de la Région Île-de-France (2017) et de l'État (2018).

Avec cette politique cyclable volontariste accompagnée d'un maillage multimodal évolutif, nous entendons apporter une alternative forte au véhicule individuel et à ses nombreuses nuisances.

Notre ambition est bien que le Réseau Express Vélo - REVE - de la CASGBS devienne une réalité pour ses 334 000 habitants en déployant un maillage structurant, continu et confortable qui permette d'effectuer des trajets rapides et sécurisés vers les gares, les établissements scolaires et les pôles d'emplois majeurs d'Île-de-France.

L'Agglomération démontre ainsi son engagement pour le « bien-vivre » en accompagnant le développement et la pratique du vélo au quotidien. Elle s'attache également à répondre de manière concrète aux enjeux d'un monde en constante évolution.

De nombreux projets se déploieront dès cette année, autour de vos principales attentes : rouler en sécurité, se garer facilement, disposer de services de proximité et d'outils innovants pour favoriser les mobilités.

La vision d'aujourd'hui favorisera les déplacements de demain !



Pierre FOND

*Président de la Communauté d'agglomération
Saint Germain Boucles de Seine - Maire de Sartrouville*



Laurence BERNARD

*Vice-présidente en charge des Transports pour la
Boucle Ouest - Maire du Pecq*



Alexandre JOLY

*Vice-président en charge des Transports pour la
Boucle Est - Maire de Houilles*

Sommaire



Chiffre clés..... p. 2

Édito..... p. 3

1. Rouler en toute sécurité..... p. 5

a. Des itinéraires plus courts, plus rapides et plus sécurisés..... p. 6

Créer le Réseau Express Vélo - REVe..... p. 8

Développer le réseau complémentaire..... p. 10

Poursuivre les itinéraires touristiques..... p. 12

b. Améliorer les franchissements de Seine et les infrastructures routières..... p. 14

Passerelle EOLE..... p. 14

Pont du Pecq..... p. 15

Pont de Chatou..... p. 16

Pont de la 2^e DB - Maisons-Laffitte/Sartrouville..... p. 17

Pont de Bougival..... p. 18

Franchissement de la RN13 à Saint-Germain-en-Laye..... p. 18

Franchissement de la RN13 au Pecq et au Port-Marly..... p. 18

c. Faciliter les déplacements des cyclistes : généralisation du cédez-le-passage cycliste..... p. 19

d. Se repérer aisément..... p. 20

Améliorer et déployer la signalétique..... p. 20

Développer une signalisation innovante..... p. 21

Contribuer au géo-référencement de nos aménagements et équipements..... p. 21

2. Faciliter le stationnement vélo..... p. 23

a. Se garer en sécurité aux abords des gares et stations de tramway..... p. 24

b. Se garer plus facilement en ville..... p. 27

3. Encourager la pratique du vélo..... p. 29

a. Développer un réseau de station de gonflage et de réparation en libre-service..... p. 31

b. Développer des bornes de recharges pour les vélos à assistance électrique..... p. 32

c. Développer les services à la pratique de loisirs et touristiques..... p. 34

d. Accompagner la création de services dédiés aux cyclistes..... p. 35

e. Promouvoir la pratique du vélo..... p. 36

f. Inciter les salariés du territoire à l'utilisation du vélo dans leurs déplacements..... p. 37

g. Mieux lutter contre le vol..... p. 37

h. Soutenir les acteurs du territoire..... p. 38

i. Évaluer la politique publique..... p. 38



Rouler en toute sécurité



Rouler en toute sécurité

Les habitants du territoire utilisent plus le vélo pour leurs déplacements quotidiens ou de loisirs que la moyenne francilienne et les cyclistes sont plus nombreux chaque année. Pour accompagner ce mouvement, il convient d'améliorer et de sécuriser les aménagements existants et de réduire les discontinuités cyclables.

a - Des itinéraires plus courts, plus rapides et plus sécurisés

La Communauté d'agglomération a élaboré un schéma directeur des aménagements cyclables structurants pour créer un réseau performant et répondre aux enjeux suivants :

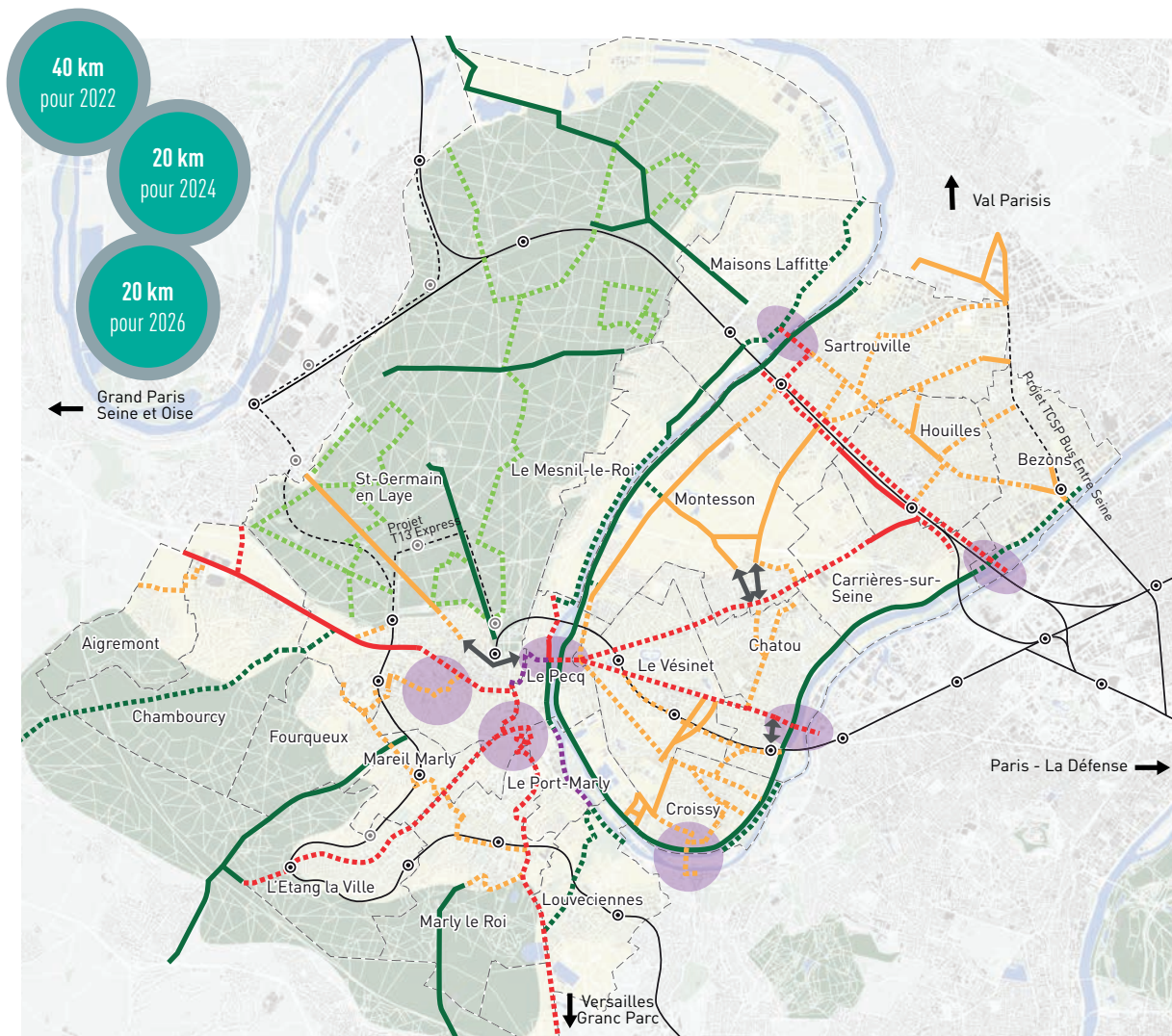
- Réduire les effets de rupture (Seine et autoroutes)
- Assurer l'accessibilité aux pôles d'emplois
- Sécuriser le rabattement vers les gares
- Proposer des parcours touristiques continus

Réseau cyclable structurant

- ⋯ Réseau Express Vélo
- ⋯ Aménagements cyclables complémentaires (accès aux gares et aux pôles générateurs de déplacement)
- ⋯ Liaisons touristiques cyclables
- ⋯ Projet de boucle à vélo en forêt de St-Germain
- ⋯ Projet en cours de réalisation
- ▬ Liaisons structurantes existantes
- Points particuliers à traiter (franchissement de Seine et RN13)
- ↔ Liaison à assurer au niveau local (ville) zone de rencontre, zone 30
- Réseau ferré et gares existantes
- - - Projet d'extension TC (T13/TCSP /Bus Entre Seine)
- Future station T13
- ▭ Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine
- ▭ Forêts domaniales
- ▭ La Seine



04/2019



REVe

RÉSEAU EXPRESS VÉLO

C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Créer le Réseau Express Vélo (REVe)

À l'échelle du territoire, la Communauté d'agglomération souhaite créer un Réseau Express Vélo (REVe) en aménageant 5 liaisons structurantes :

- Aigremont – Saint-Germain-en-Laye - Rueil-Malmaison,
- Maisons-Laffitte – Bezons – Nanterre,
- Le Pecq – Carrières-sur-Seine – Houilles,
- Saint-Germain-en-Laye – L'Étang-la-Ville,
- Saint-Germain-en-Laye – Versailles,



Ces cinq liaisons s'appuient sur le réseau existant pour constituer un réseau structurant formant l'armature du réseau cyclable sur le territoire, continu et confortable. Elles permettront d'effectuer des trajets rapides et sécurisés pour des liaisons internes au territoire ou vers les territoires voisins et en particulier vers les pôles d'emplois majeurs d'Île-de-France (Paris, La Défense, Nanterre, Rueil-Malmaison et Versailles).

L'objectif est de créer des aménagements sécurisés avec les équipements annexes tels qu'une signalisation et un jalonnement spécifique.

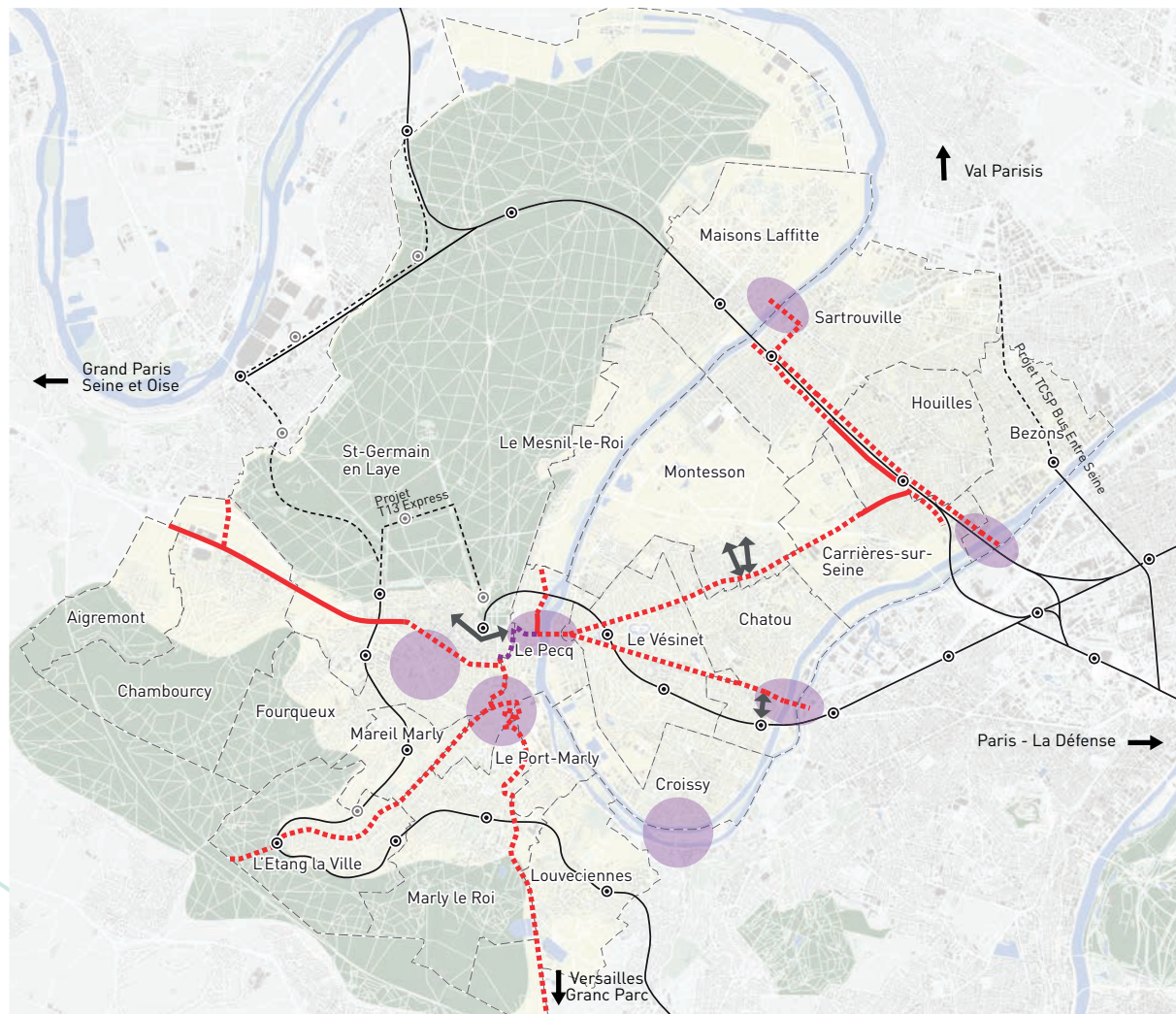
33 km
de REVe

Réseau Express Vélo

- ⋯ Réseau Express Vélo
- ⋯ Projet en cours de réalisation
- Liaisons structurantes existantes
- Points particuliers à traiter (franchissement de Seine et RN13)
- ↔ Liaison à assurer au niveau local (ville) zone de rencontre, zone 30
- Réseau ferré et gares existantes
- - - Projet d'extension TC (T13/TCSP /Bus Entre Seine)
- Future station T13
- Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine
- Forêts domaniales
- La Seine



04/2019





29 km
d'aménagements
complémentaires

Développer le réseau complémentaire

En complément du Réseau Express Vélo, l'Agglomération souhaite poursuivre et développer davantage des aménagements cyclables locaux. Ceux-ci permettront principalement l'accessibilité aux gares et au réseau de transport en commun structurant, ainsi qu'aux principales polarités de l'agglomération (établissements scolaires, commerces, etc.).

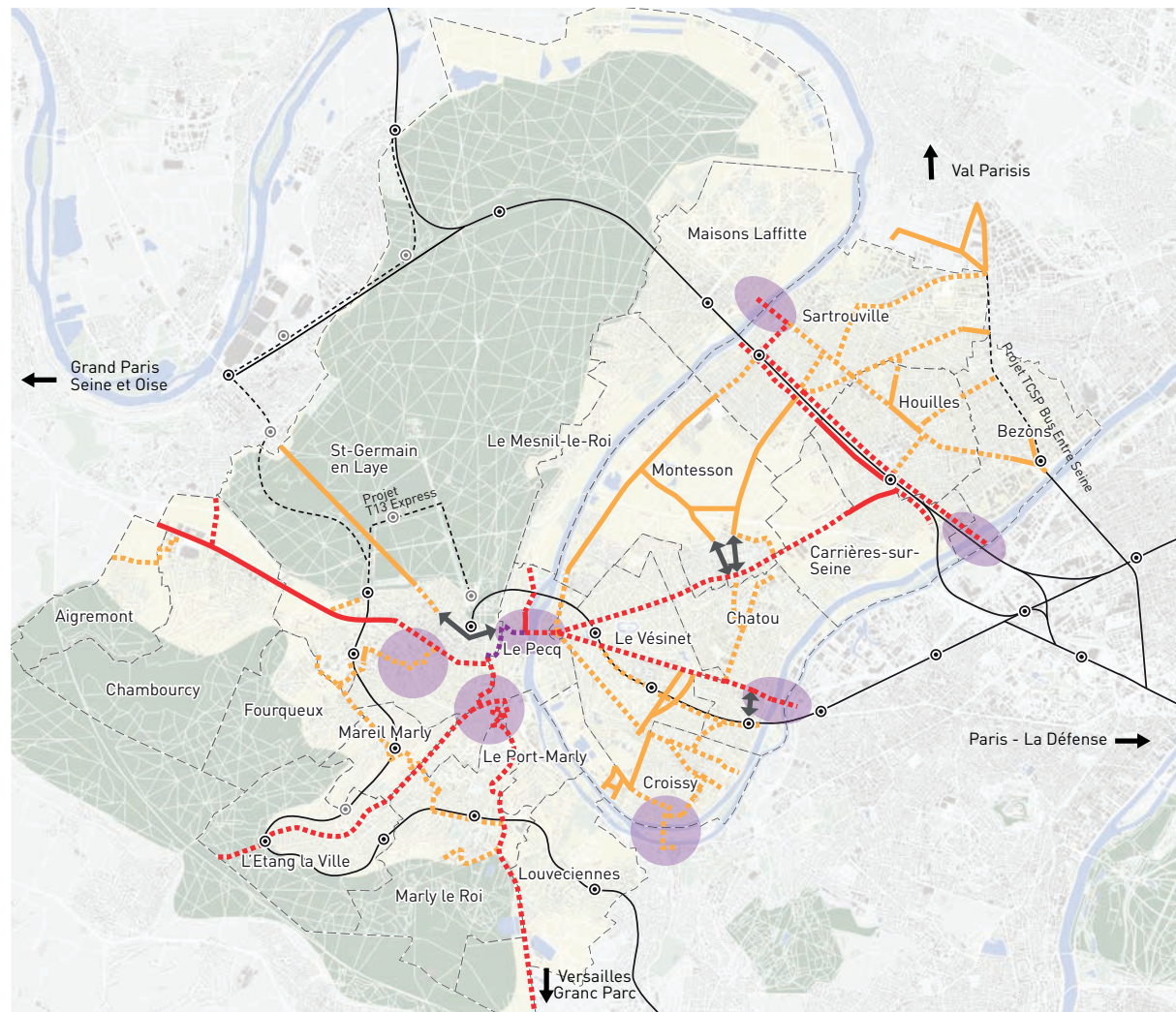


Réseau complémentaire

- ⋯ Réseau Express Vélo
- ⋯ Aménagements cyclables complémentaires (accès aux gares et aux pôles générateurs de déplacement)
- ⋯ Projet en cours de réalisation
- Liaisons structurantes existantes
- Points particuliers à traiter (franchissement de Seine et RN13)
- ↔ Liaison à assurer au niveau local (ville) zone de rencontre, zone 30
- Réseau ferré et gares existantes
- - - Projet d'extension TC (T13/TCSP /Bus Entre Seine)
- Future station T13
- Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine
- Forêts domaniales
- La Seine

0 2 km

04/2019





15 km
d'itinéraires
touristiques



Poursuivre les itinéraires touristiques

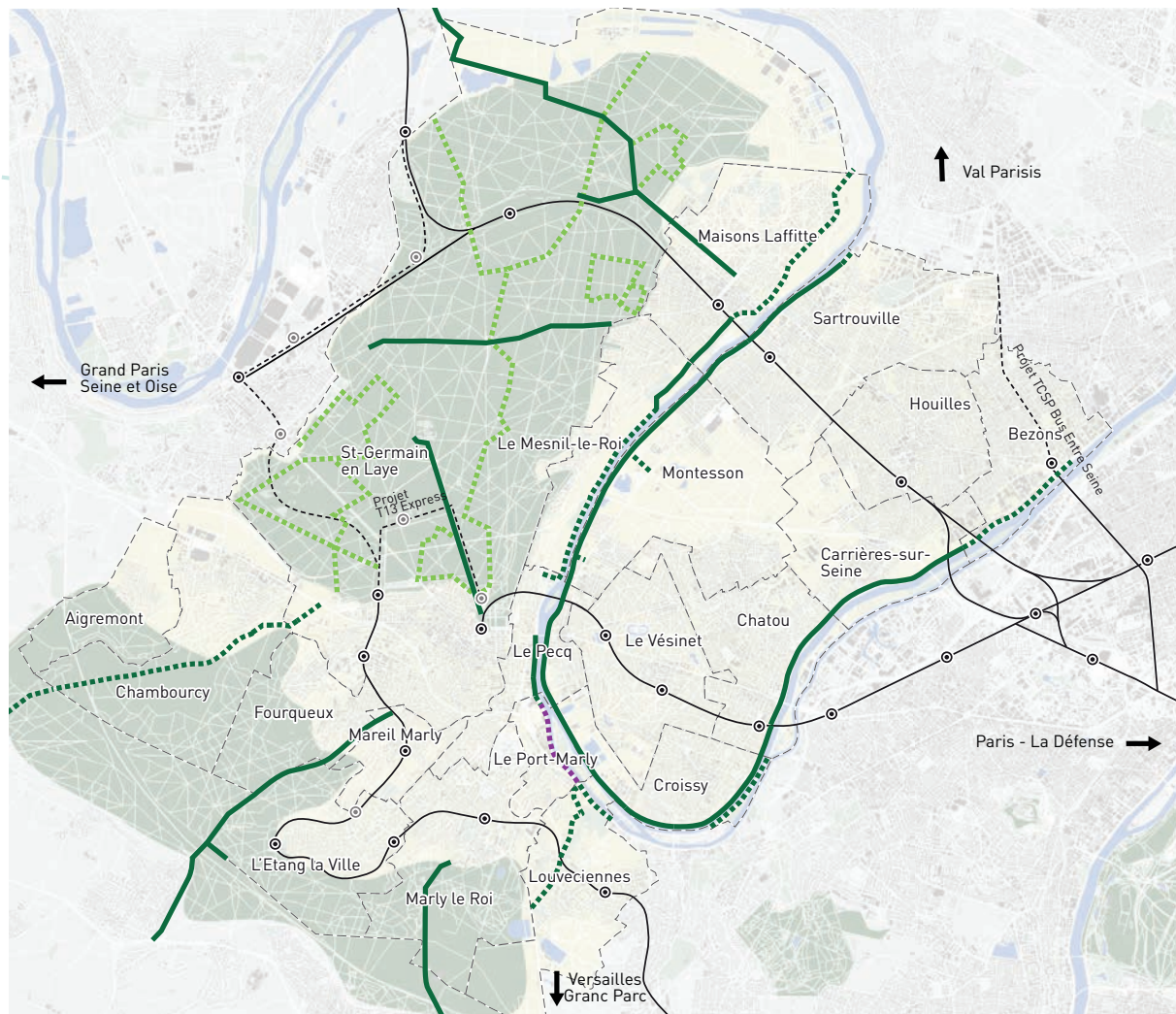
Enfin, le Plan Vélo de la Communauté d'agglomération a pour but de poursuivre les aménagements à vocation touristique : il s'agit ici d'assurer la continuité des aménagements sur les berges de Seine et de favoriser l'accès à certains sites touristiques et aux forêts.

Itinéraires touristiques

- ⋯ Liaisons touristiques cyclables
- ⋯ Projet de boucle à vélo en forêt de St-Germain
- ⋯ Projet en cours de réalisation
- Liaisons existantes
- Réseau ferré et gares existantes
- - - - - Projet d'extension TC (T13/TCSP /Bus Entre Seine)
- Future station T13
- ▭ Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine
- ▭ Forêts domaniales
- ▭ La Seine



04/2019



b - Améliorer les franchissements de Seine et les infrastructures routières

La Seine et les infrastructures routières sont des coupures urbaines notables pour les mobilités actives sur le territoire.

Aucun aménagement cyclable dédié n'existe sur les franchissements de Seine aujourd'hui. Ainsi, dans certains secteurs, la circulation des cyclistes est particulièrement difficile, notamment au niveau de deux franchissements de la N13.

L'objectif de la Communauté d'agglomération est d'améliorer les franchissements de Seine et de la RN13 par la création de passerelles ou d'encorbellements sur les ponts existants.

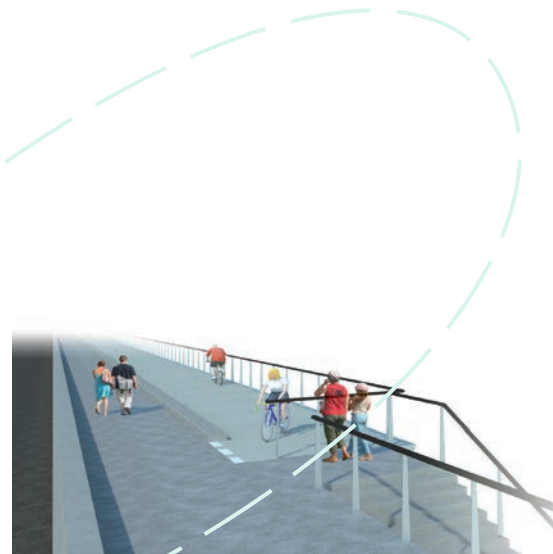
©SNCF - document non contractuel



Passerelle EOLE

Dans le cadre du projet de prolongement du RER E (EOLE) à l'ouest, la Communauté d'agglomération a porté la réalisation d'une liaison douce entre Nanterre et Bezons au moyen d'une passerelle en encorbellement au nouveau pont ferroviaire d'EOLE. Cette passerelle permettra de relier le territoire en circulation douce aux pôles d'emplois et universitaires de La Défense et Nanterre. Par exemple, elle permettra de relier la gare de Houilles-Carières-sur-Seine à La Défense en 15 minutes à vélo.

Ainsi, la Région Île-de-France, les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine soutiennent le projet à hauteur de 2 millions d'euros respectivement.



Pont du Pecq

État actuel :

Actuellement, ce pont ne bénéficie pas d'aménagement cyclable distinct. Le trottoir nord du pont est partagé avec une priorité aux piétons.



Projet :

Le projet consiste à créer un encorbellement ou une passerelle sur le pont existant pour permettre l'aménagement d'un cheminement cycles dédié. Les accès au pont seront également aménagés.

Pont de Chatou

État actuel :

Le pont de Chatou ne permet pas le franchissement de la Seine et l'accès à l'île des Impressionnistes de façon sécurisée. En effet, sur le pont, le trottoir est mutualisé avec celui des piétons et les rampes d'accès à l'île ne sont pas aménagées.



Projet :

Le projet consiste à élargir le trottoir sud pour y aménager une piste cyclable sécurisée. Cette solution sera également retenue pour aménager les rampes d'accès à l'île.



©Strates-OA - Doc. non contractuels

Pont de la 2^e DB Maisons-Laffitte/Sartrouville

État actuel :

Des bandes cyclables bilatérales sont aménagées sur le pont de la 2^e DB. Les berges de Seine sont aménagées côté Sartrouville mais l'accès aux berges depuis le pont ou inversement l'accès au pont depuis les berges se fait par un escalier. L'amélioration de l'accès au pont est donc essentielle. De plus, les berges de Sartrouville et le pont de la 2^e DB se trouvent sur le parcours de la Véloroute Voies Vertes Paris-Londres et du futur tracé de la Voie Verte La Seine à Vélo.



Projet :

La Communauté d'agglomération envisage la création d'une rampe cyclable en amont ou en aval du pont, côté Sartrouville ainsi qu'un encorbellement sur le pont.



©Strates-0A - Doc. non contractuels

Pont de Bougival

État actuel :

Le pont de Bougival n'est pas aménagé pour les cycles. L'ouvrage permet à la fois de franchir un bras de la Seine, l'île de la Chaussée et la Seine.

Projet :

La CASGBS propose de créer un encorbellement côté est, d'aménager les raccordements aux berges et à l'île et de créer une rampe légère dédiée aux cyclistes côté RD113.

Franchissement de la RN13 à Saint-Germain-en-Laye

Actuellement, aucune liaison sécurisée n'existe entre le quartier de la sous-préfecture et le quartier Debussy ou le centre-ville de Saint-Germain-en-Laye. La RN13 et la topographie constituent des freins aux déplacements à vélo.

Le projet consiste en la création d'une passerelle piéton-cycle au-dessus de la RN13 pour permettre la connexion entre le quartier de la sous-préfecture et le centre-ville.

Franchissement de la RN13 au Pecq et au Port-Marly

Le carrefour entre la RN13, la RD7, la RD284 et la RD186 constitue un nœud routier important sur le territoire et génère des difficultés de franchissement par les cycles. La résorption de ce point noir de circulation pour les cyclistes est essentielle pour connecter la partie sud-ouest du territoire aux berges de Seine.

La CASGBS prévoit des aménagements cyclables permettant le franchissement de cette zone en toute sécurité.





© Mairie de Saint-Germain-en-Laye

C - Faciliter les déplacements des cyclistes : généralisation du cédez-le-passage cycliste

Le code de la route permet aujourd'hui d'instaurer des cédez-le-passage cyclistes aux carrefours pour les mouvements de tourne-à-droite, tout droit et de tourne-à-gauche afin de faciliter la circulation des cyclistes.

Moyennant la mise en place de la signalisation adaptée, il permet aux cyclistes de franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt sous réserve de céder le passage à tous les usagers, en particulier les piétons, bénéficiant du feu « vert ». Le feu rouge devient un cédez-le-passage pour les cyclistes pour la ou les directions indiquée(s).

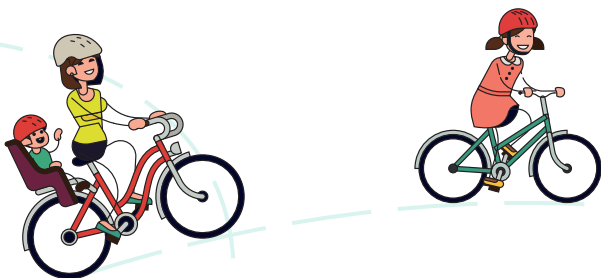
La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine s'engage à soutenir financièrement les communes pour la mise en place de ce dispositif.

D - Se repérer aisément

Au-delà des aménagements cyclables et du stationnement vélo, la signalisation des itinéraires et leur géo-référencement sont essentiels au développement du vélo, tant pour améliorer la visibilité du réseau existant que pour guider l'utilisateur dans son choix d'itinéraire le plus adapté.

Améliorer et déployer la signalétique

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine souhaite accompagner le déploiement de son réseau structurant par l'implantation de panneaux. L'objectif est de jalonner l'ensemble du réseau structurant ainsi que les itinéraires touristiques. L'Agglomération assurera l'implantation de la nouvelle signalétique.

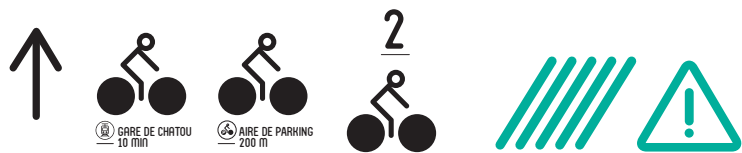


Développer une signalisation innovante

Afin d'encourager encore davantage la pratique cyclable et d'améliorer la visibilité et la lisibilité du Réseau Express Vélo (REVe), la CASGBS souhaite mettre en œuvre une identité visuelle innovante propre à son réseau cyclable structurant.

L'objectif de cette signalisation spécifique sera de structurer l'offre d'aménagements cyclables de l'Agglomération, à l'image d'un réseau de transports en commun. Elle s'appuiera ainsi sur une identité visuelle forte, qui visera à accompagner les usagers tout au long de leur itinéraire, par un marquage signifiant, lisible et continu : indications de direction, code couleur, temps de parcours, marquage retroréfléchissant...

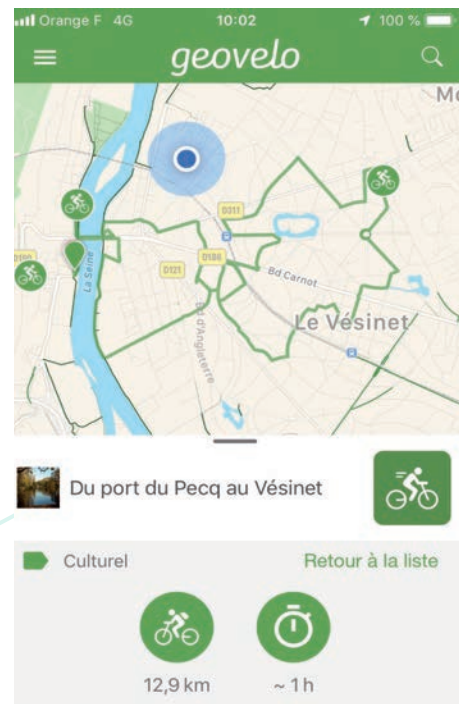
La Communauté d'agglomération déploiera dès 2019 cette signalétique innovante.



Contribuer au géo-référencement de nos aménagements et équipements

En complément de la signalétique verticale et horizontale, le géo-référencement sur l'ensemble des plateformes existantes est indispensable pour accompagner la pratique cyclable.

La Communauté d'agglomération s'assurera que les aménagements existants et réalisés seront bien référencés sur les plateformes de préparation d'itinéraire (Google map, Géovélo, etc.) mais également sur l'ensemble des sites touristiques.





Véligo
stl



Faciliter le stationnement vélo

Faciliter

le stationnement vélo

Le stationnement est un maillon indispensable de la chaîne de déplacement à vélo. Pourtant, il est trop souvent négligé en quantité comme en qualité ou en sécurité alors qu'il peut, à lui seul, encourager un déplacement à vélo. Aussi, le Plan vélo de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine a pour objectif de renforcer le stationnement vélo en gare et en ville.

a - Se garer en sécurité aux abords des gares RER et trains et stations de tramway

Le stationnement vélo en gare est essentiel pour développer l'usage du vélo pour rejoindre les infrastructures de transport en commun. Cette pratique est déjà importante sur le territoire. La CASGBS souhaite renforcer et développer davantage le stationnement aux abords des 16 gares et stations de tramway du territoire. Le plan d'action de la CASGBS pour le stationnement vélo en gare s'inscrit dans le schéma directeur de stationnement vélo d'Île-de-France Mobilités et des contrats de pôle gare.



Des espaces pour garer votre vélo en toute tranquillité

Tous les espaces Véligo sont :

- Ouverts 24h/24 et 7j/7
- Facilement repérables grâce à une identité visuelle
- Situés à 70 mètres maximum des gares et stations
- Abrisés et éclairés

Les espaces Véligo sécurisés :

- Sont accessibles avec un passe Navigo chargé d'un titre valide
- Bénéficient de la vidéo-protection
- Peuvent offrir des services annexes : pompes à vélo, kits de réparation, prises électriques pour les vélos à assistance électrique

Le programme de déploiement Véligo par la CASGBS entre 2019 et 2022 est ainsi prévu :

2019-2020 :

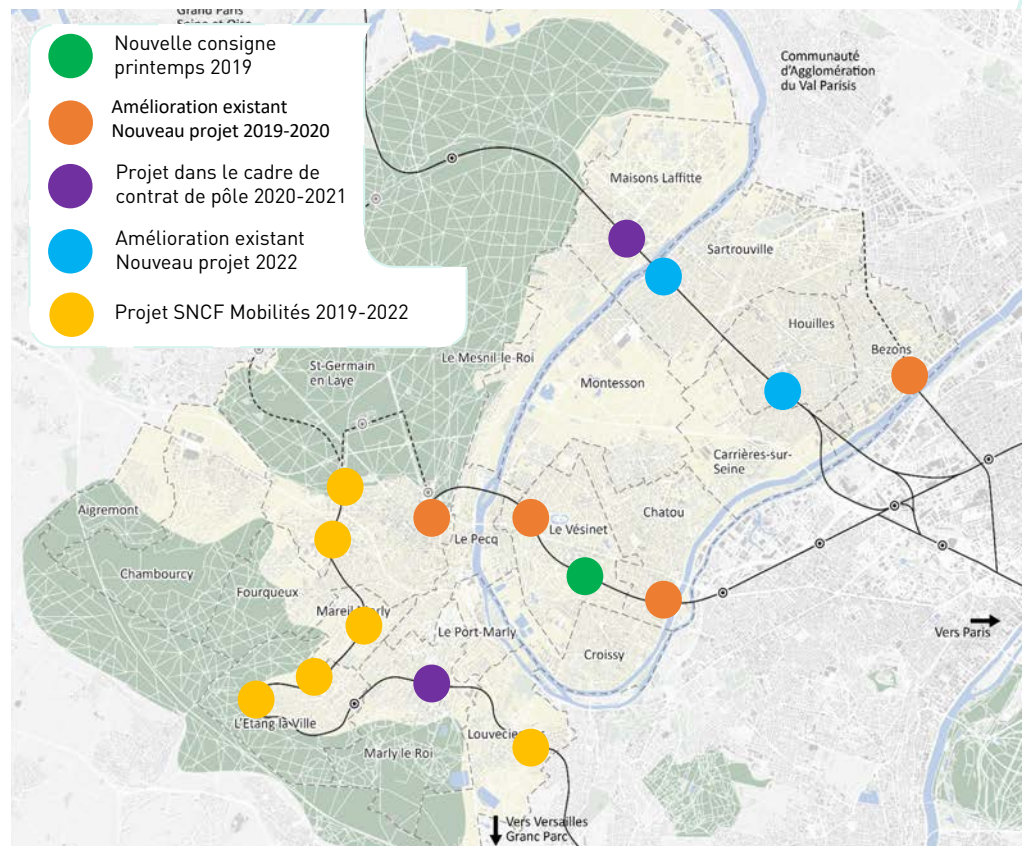
- Gare du Vésinet-Centre côté nord
- Gare de Chatou-Croissy
- Station T2 Pont de Bezons
- Gare du Vésinet-Le Pecq (amélioration de l'existant côté ouest)
- Gare de Saint-Germain-en-Laye (sécurisation du parking souterrain existant)
- Gare de Louveciennes : expérimentation d'une consigne sécurisée de petite capacité

2020-2021 :

- Gare de Marly-le-Roi
- Gare de Maisons-Laffitte

2022 :

- Gare de Houilles-Carrières-sur-Seine
- Gare de Sartrouville
- Gare de L'Étang-la-Ville
- Station T13 Mareil-Marly
- Station T13 Saint-Nom-la-Bretèche Forêt de Marly
- Station T13 St-Germain Bel Air-Fourqueux







b - Se garer plus facilement en ville

Le stationnement vélo est souvent un frein à la pratique du vélo pour les déplacements de proximité. Le Plan vélo prévoit d'accompagner les communes au développement d'une offre de stationnement vélo en ville en complément de parcs de stationnement sécurisés en gare. Le déploiement de stationnements de courte durée (arceaux) est essentiel aux abords des pôles de vie du territoire (équipements scolaires, équipements publics, commerces...).

Un soutien financier dès 2019...

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine soutiendra financièrement les communes pour la création de places de stationnement vélo en ville à proximité d'équipements scolaires, de commerces, d'administrations, d'équipements publics et culturels, de zones d'activité économique, d'espaces de loisirs ou d'équipements sportifs.

...et des préconisations

La Communauté d'agglomération incitera les communes à créer des places de stationnement vélo de préférence sur la voirie, en lieu et place d'une place de stationnement voiture (5 à 6 arceaux peuvent y être aménagés soit 10 à 12 places). Cette implantation permet de communiquer et de sensibiliser les automobilistes aux modes de transport alternatifs à la voiture. De plus, s'il est implanté à proximité d'un passage piéton cela permet de sécuriser la traversée des piétons en supprimant le phénomène de masque à la visibilité d'une voiture garée au droit du passage piéton.

L'Agglomération sensibilisera également les communes sur le choix du mobilier adapté. En effet, celui-ci doit permettre de pouvoir attacher son vélo en deux points (roue et cadre), limitant le risque de vol.



A stylized line-art illustration of a city skyline. In the foreground, a person wearing a red helmet and a grey jacket is riding a bicycle. Behind them is a decorative metal fence. The background features several buildings of varying heights, trees, and a small cloud in the sky.

Encourager

la pratique du vélo

Encourager la pratique du vélo

La « culture vélo » est déjà présente sur notre territoire. La CASGBS ambitionne de la développer davantage afin d'augmenter le « réflexe vélo » dans les déplacements du quotidien. La réussite de changement des pratiques en matière de déplacement passe par la promotion de l'utilisation du vélo mais également par la création de nouveaux services et outils proposés aux usagers.

L'Agglomération souhaite aussi réaliser plusieurs actions de sensibilisation et soutenir les acteurs du vélo pour encourager la pratique du vélo.



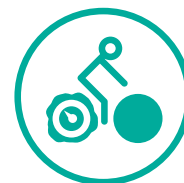


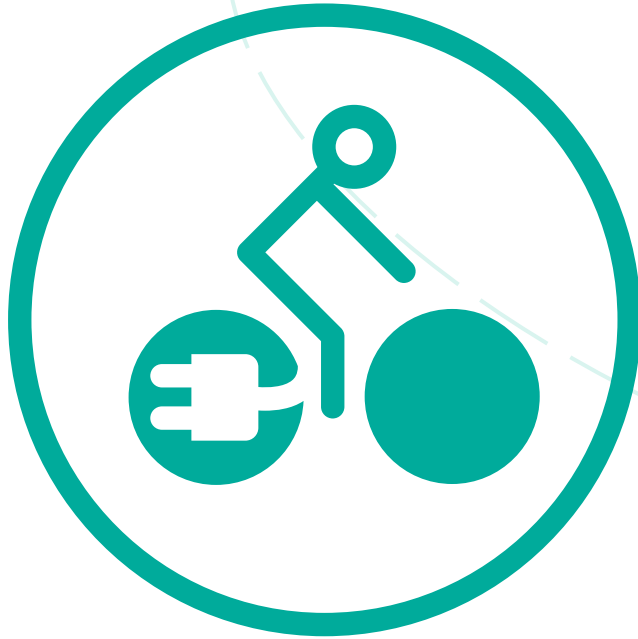
© Abrisplus

a - Développer un réseau de station de gonflage et de réparation en libre-service

Le développement de services sur les itinéraires permettra de faciliter la vie des cyclistes. Un pneu crevé ne sera plus une excuse pour abandonner son vélo à la cave car l'Agglomération installera des stations de gonflage et de réparation en libre-service sur l'ensemble du territoire.

Les 20 premières seront installées dès 2019. Ces stations mettront à disposition des cyclistes le matériel nécessaire pour des réparations simples et pour gonfler les pneus vélo. Ces stations seront installées à proximité des lieux de stationnement et sur les itinéraires structurants et de loisirs.





b - Développer des bornes de recharges pour les vélos à assistance électrique

Le vélo à assistance électrique se développe depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Pour favoriser l'usage de ce type d'équipement, il est prévu d'installer des bornes de recharge pour vélo à assistance électrique dans les consignes sécurisées Véligo mais également dans les lieux de passage important.





c - Développer les services à la pratique de loisirs et touristiques

La Communauté d'agglomération connaît un potentiel touristique important et plus particulièrement de cyclotouristes (Véloroute Voies Vertes Paris-Londres, Seine à Vélo...). L'implantation de services à destination des touristes est nécessaire pour favoriser leur escale et faciliter leur visite. Ces services prendront la forme de stations ou aires de repos « libre-service » ou de pôles plus complets comme des conciergeries vélo.

Aires de repos pour cyclistes

Les aires de repos permettront aux cyclistes de bénéficier d'une station de gonflage et de réparation, d'un abri avec une table de pique-nique ainsi que d'un espace de stationnement vélos. Ces aires de repos seront aménagées sur les itinéraires touristiques et plus particulièrement sur les berges de Seine.

©2013 Joel Damase - Yvelines Tourisme



Un espace info vélo à l'Office de Tourisme Intercommunal

La création d'un point d'info vélo pourra être développée au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal. Ce lieu proposera des services dédiés aux cyclotouristes et touristes de passage comme des places de stationnement vélo, une station de gonflage, un point d'accueil et d'information permettant de trouver les renseignements nécessaires à leur visite ou leur séjour et un service de location pour les touristes de passage souhaitant visiter le territoire à vélo.

d - Accompagner la création de services dédiés aux cyclistes

Participer à la création d'une Maison du vélo

L'Agglomération souhaite développer ce type de dispositif sur son territoire. Ainsi, elle a été retenue pour l'appel à projet « Vélo au quotidien » de la Région Île-de-France pour la création d'une Maison du vélo dans l'ancien bâtiment voyageur de la gare de Houilles-Carrières. L'Agglomération financera les travaux d'aménagement de ce lieu.

Soutenir la création et la diffusion de Véligo location

Le vélo à assistance électrique fait partie des modes de déplacements efficaces et écologiques pour des trajets courts d'une dizaine de kilomètres en remplacement de la voiture et ce quelles que soient la condition physique du cycliste et la topologie du trajet.



© Île-de-France Mobilités

Dans l'objectif de développer des solutions de nouvelles mobilités, Île-de-France Mobilités a décidé de mettre en place un nouveau service public de location longue durée de vélos à assistance électrique, Véligo Location.



© Solicycle

Cette initiative permettra d'encourager les Franciliens à tester ce mode de transport dans leurs trajets du quotidien pendant plusieurs mois puis de déclencher éventuellement l'acte d'achat et le changement du mode de déplacement.

La CASGBS soutiendra ce projet mis en place en septembre 2019. Elle s'assurera que les points de retrait des vélos sur le territoire soient bien répartis. La maison du vélo à Houilles fera partie du réseau des points de retrait et de réparation de ce service.

e - Promouvoir la pratique du vélo

Si enfourcher un vélo peut sembler facile, le plus difficile est encore de rester sur ce vélo et de le pratiquer au quotidien : pour aller travailler, conduire les enfants ou encore faire ses courses... Véritable opportunité de vivre sa ville et son territoire différemment, le vélo permet de renouer avec le patrimoine, les autres usagers etc. Encourager les habitants à utiliser le vélo aussi bien comme moyen de déplacement quotidien que comme activité de loisir passe entre autres par l'animation du territoire autour du vélo. La Communauté d'agglomération réalisera tout au long de l'année des actions de promotion de l'utilisation du vélo et de ses bienfaits afin de convaincre le plus grand nombre de se convertir à son usage.

Animer le territoire autour du vélo

Les moments forts de la promotion du vélo seront la Fête du Vélo ou la Semaine Européenne de la Mobilité. À ces occasions, l'Agglomération organise ou soutient de nombreuses animations autour du vélo, que ce soit aux côtés des communes ou des associations de son territoire.

Sensibiliser sur les bienfaits du vélo

La Communauté d'agglomération réalisera des campagnes de communication régulières autour des bienfaits de la pratique du vélo pour la santé, l'environnement mais également en terme de gain de temps de déplacement.



f - Inciter les salariés du territoire à l'utilisation du vélo dans leurs déplacements

Le choix de prendre son vélo pour se rendre au travail doit devenir une réalité accessible pour de nombreux citoyens. La création d'un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme mode de transport vertueux est essentiel pour inciter les salariés à se déplacer à vélo.

La CASGBS s'inscrira ainsi dans la loi d'orientation des mobilités et accompagnera les entreprises dans la réalisation de leur Plan Mobilité Entreprise.



g - Mieux lutter contre le vol

L'un des premiers freins à la pratique régulière du vélo est le vol. En France chaque année plus de 300 000 ménages sont victimes d'un vol de vélo, ce qui représente 10 % des ventes de vélos. Ce phénomène représente un coût économique et social important. Aujourd'hui, un vélo volé retrouvé par la police ne peut être rendu à son propriétaire faute de pouvoir l'identifier. Afin de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite de vélo, la Communauté d'agglomération mettra à disposition des communes une machine de marquage vélo afin de réaliser des campagnes ponctuelles de marquage.



h - Soutenir les acteurs du territoire

Pour réaliser des aménagements cyclables pertinents il est nécessaire d'avoir une compétence d'usage. Pour cela, la Communauté d'agglomération a constitué en 2018 un Comité Vélo composé d'usagers du vélo au quotidien de chaque commune et d'associations vélo du territoire. Ce Comité vélo a vocation à être consulté pour donner son avis et ses conseils d'utilisateurs réguliers sur l'élaboration du Plan Vélo et le sera pour sa mise en œuvre.

i - Évaluer la politique publique

La pratique du vélo au quotidien est une réalité sur le territoire. L'ambition de la CASGBS est d'accompagner et de développer davantage cette pratique à travers les différents axes développés. La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine observera l'évolution de la pratique cyclable sur son territoire en se basant sur une campagne annuelle de comptage vélo sur plus de 50 points répartis sur l'ensemble du territoire. Au lancement du Plan Vélo en 2019, une première évaluation sera réalisée.





**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**
Directeur de la publication : Pierre Fond
Réalisation : Services du Développement
territorial et de la Communication
Conception : Garrigues
Photos : CASGBS sauf mentions
Impression : Desbouis Grésil Montgeron
Tirage : Imprimé sur papier recyclé
en 6 800 exemplaires
Téléchargeable sur www.casgbs.fr - Juillet 2019

Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

